



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 7 septembre 2010 à 20 heures et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général, le directeur général adjoint et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Nicole Cadieux (née D'Aoust), décédée le 3 août dernier à l'âge de 61 ans ;
- Monsieur Rolland Lapointe, décédé le 23 août dernier à l'âge de 81 ans ;
- Monsieur Bert Husson, également décédé le 23 août dernier à l'âge de 62 ans ;
- Monsieur Pierre Léonard, décédé le 24 août dernier à l'âge de 52 ans ;
- Monsieur Rosaire Girard, décédé le 26 août dernier, à l'âge de 67 ans ;
- Monsieur Claude Béchard, membre de l'Assemblée Nationale du Québec, député du comté de Témiscouata, décédé ce jour à l'âge de 41 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2010-09-565 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par le remplacement à l'article 26 du mot « officiel » par « institutionnel »;
- Par l'ajout à l'article 27 après le mot « membre » du mot « institutionnel »;

D'accepter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Madame Goulet

- Ordres du jour et les procès-verbaux du conseil sur le site Internet de la Ville.

Madame Linda Beaulne

- Nouveau circuit d'autobus sur la rue Bourassa.

Madame Diane Dubois

- Travaux sur la rue Doris-Lussier;
- Entreprise industrielle inactive.

Monsieur Martin Pomerleau

- Travaux sur la rue Doris-Lussier.

Monsieur Normand Desjardins

- Travaux de construction de la surface synthétique au parc Jean-Jacques-Rousseau.

Monsieur Denis Marotte

- Mécanisme de consultation des citoyens.

Monsieur Alain Bordeleau

- Travaux de réfection du chemin de la Côte-Sud.

La période de questions a été d'une durée de trente (30) minutes.

RÉSOLUTION 2010-09-566 SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-753-267

Madame la mairesse Marlene Cordato invite monsieur le conseiller, monsieur Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du Projet de règlement RV-753-267 et les conséquences de son adoption :

Premier projet de règlement RV-753-267 modifiant le Règlement de zonage RV-753 pour permettre l'assujettissement des zones C-3 319 et C-3 320 à la norme spéciale de « Projet commercial intégré ». (Autoroute 13)

Après avoir expliqué le Projet de règlement, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, quatre questions ont été posées à ce sujet et seront reproduites au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

**RÉSOLUTION 2010-09-567
SÉANCE D'INFORMATION –
PROJET DE RÈGLEMENT RV-753-268**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite monsieur le conseiller, monsieur Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du Projet de règlement RV-753-268 et les conséquences de son adoption :

Premier projet de règlement RV-753-268 modifiant le Règlement de zonage RV-753 pour permettre l'assujettissement de la zone I-3 463 à la norme spéciale de « Projet commercial intégré ». (Dion)

Après avoir expliqué le Projet de règlement, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, une seule question a été posée à ce sujet et seront reproduites au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

**RÉSOLUTION 2010-09-568
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 108, BOULEVARD
DES ENTREPRISES - ZONE I-2 133 - LOT 3 006 293 DU CADASTRE DU
QUÉBEC**

Monsieur Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure ayant pour effet d'établir la norme de superficie de plancher de montre à 3 100 pieds carrés sur 14 000 pieds carrés de plancher représentant 22,1 % par rapport à 10 % permis par le Règlement RV-753 pour la zone I-2 133, du bâtiment commercial situé au 108, boulevard des Entreprises, implanté sur le lot 3 006 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Après avoir exposé ce qui précède, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été posée à ce sujet.

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie et du Service d'urbanisme de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter pour le bâtiment implanté sur le lot 3 006 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et situé au 108, boulevard des Entreprises, dans la zone I2 133, d'établir la superficie de plancher de montre à 3 100 pieds

carrés sur 14 000 pieds carrés de plancher alors que le Règlement de zonage permet 10 % d'occupation pour cet usage;

D'autoriser le Service d'urbanisme à émettre tout permis ou certificat donnant effet à la résolution.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-569
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1055, RUE
CARDINAL - ZONE R-1 281 - LOT 2 105 212 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Monsieur Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure ayant pour effet d'établir la norme de recul avant à 6,75 mètres alors que le Règlement de zonage RV-753 exige 7 mètres dans la zone R-1 281, du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 1055, rue Cardinal, implanté sur le lot 2 105 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Après avoir exposé ce qui précède, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été posée à ce sujet.

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie et du Service d'urbanisme de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter pour le bâtiment implanté sur le lot 2 105 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et situé au 1055, rue Cardinal, dans la zone R-1 281, d'établir la norme de la marge de recul avant à 6,75 mètres alors que le Règlement de zonage exige 7 mètres dans cette zone.

D'autoriser le Service d'urbanisme à émettre tout permis ou certificat donnant effet à la résolution.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-570
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2010 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-571
RÈGLEMENT RV-753-265 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-753-265 modifiant le Règlement de zonage RV-753 ayant trait aux dispositions particulières aux bureaux de professionnels dans la zone I-2 462. (Côte-Nord / A-15).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-572
RÈGLEMENT RV-753-266 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le second Projet de règlement RV-753-266 modifiant le Règlement de zonage RV-753 ayant trait aux dispositions particulières dans la zone I-1 404. (Usage exclu : école primaire et école secondaire - Faubourg Boisbriand)

Monsieur le conseiller Mario Lavallée demande le vote sur cette proposition.

Votent en faveur : la mairesse Marlene Cordato, la conseillère Christine Beaudette et les conseillers Patrick Thifault, Daniel Kaeser et Denis Hébert;

Votent contre : La conseillère Lyne Levert et les conseillers Gilles Sauriol, Mario Lavallée et David McKinley.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2010-09-573
RÈGLEMENT RV-753-269 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-753-269 modifiant le Règlement de zonage RV-753 afin de permettre les logements intergénérationnels dans une habitation unifamiliale jumelée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-574

RÈGLEMENT RV-753-270 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'adopter le premier Projet de règlement RV-753-270 modifiant les dispositions du Règlement de zonage RV-753 ayant trait à l'agrandissement d'un immeuble ayant un usage dérogatoire afin de limiter l'agrandissement de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'intérieur d'un bâtiment.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-575
RÈGLEMENT RV-1311-1 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'adopter le Règlement RV-1311-1 modifiant l'objet et le montant de l'emprunt décrétés par le Règlement RV-1311 ayant trait au développement des terrains dans le Faubourg Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-576
RÈGLEMENT RV-753-270 - AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller David McKinley donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-753-270 modifiant les dispositions du Règlement de zonage RV-753 ayant trait à l'agrandissement d'un immeuble ayant un usage dérogatoire afin de limiter l'agrandissement de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'intérieur d'un bâtiment.

**RÉSOLUTION 2010-09-577
RÈGLEMENT RV-756-39 - AVIS DE MOTION**

Madame la conseillère Lyne Levert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-756-39 modifiant les dispositions du Règlement sur les permis et certificats RV-756 ayant trait à l'émission et aux conditions de délivrance d'un certificat d'occupation.

**RÉSOLUTION 2010-09-578
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 22 juillet 2010 au 25 août 2010 conformément au Règlement RV-805.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-579
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

Acceptation du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 juillet 2010 au 15 août 2010:

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 749 984,40	
Activités financières d'investissement	887 346,64	
Total des chèques fournisseurs		3 637 331,04
Salaires – Dépenses	854 605,79	
Salaires - Déductions	(274 091,12)	
Total des salaires nets		580 514,67
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 217 845,71

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-580
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la liste des certificats de paiement telle que préparée par le Service du génie, du 23 août 2010, révisée le 24 août 2010, montrant un total de 589 469,44 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-581
PROJET ROSA BLANDA - FINANCEMENT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement la somme de 106 000 \$, remboursable sur une période de trois (3) ans et à approprier la somme de 59 000 \$ à la réserve pour imprévus (02 190 00 999), pour l'acquisition du lot 3 173 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, autorisée par la résolution 2010-07-461, adoptée le 6 juillet 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-582
EMPRUNTS TEMPORAIRES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le trésorier de la Ville à effectuer des emprunts temporaires jusqu'à concurrence du montant autorisé des règlements approuvés par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au cours du mois de août 2010, à savoir :

RV-1477 : Règlement RV-1477 décrétant des travaux aux bâtiments municipaux et visant l'accessibilité universelle et leur financement par emprunt.

RV-1480 : Règlement RV-1480 décrétant des travaux d'élargissement du boulevard de la Grande-Allée et l'aménagement de piste cyclables et leur financement par emprunt.

RV-1481 : Règlement RV-1481 prévoyant l'établissement d'études et de plans et devis pour la réalisation d'un Centre de création-production-diffusion de Boisbriand » et décrétant un emprunt à ces fins.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-583
INDICATEUR DE GESTION 2009**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du dépôt par le trésorier, des résultats des « Indicateurs de gestion » pour l'exercice financier 2009, datés du 20 août 2010 et transmis selon l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-584
DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 27 JUILLET 2010**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du dépôt par le trésorier, de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées daté du 27 juillet 2010, conformément aux dispositions de l'article 511 de la Loi sur les Cités et villes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-585
SOUSSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUSSIONS –
CONCIERGERIE À LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE ET
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE - CONTRAT 2010-1146

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour les travaux de conciergerie à la Maison du citoyen et Place de la culture et Centre communautaire, tel que dressé par la greffière adjointe, en date du 24 août 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-586
SOUSSIONS – CONCIERGERIE À LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE
LA CULTURE ET AU CENTRE COMMUNAUTAIRE - CONTRAT 2010-1146

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour les travaux de conciergerie à la Maison du citoyen et Place de la culture et au Centre communautaire, à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUSSIONNAIRES	Montant mensuel (taxes incluses)	Total annuel (taxes incluses)
Pla-Net inc. Services d'entretien d'édifices 1150, rue Delacroix Boisbriand (Québec) J7G 3E2	5 226,11 \$	62 713,35 \$
Madame Natalia Cordeiro 52, boulevard Provencher Boisbriand (Québec) J7G 1M7	5 406,17 \$	64 874,04 \$
J.L. Net C.P. 60014 Boisbriand (Québec) J7G 3G4	5 869,50 \$	70 434 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter l'offre de Pla-Net inc., Services d'entretien d'édifices au montant de 62 713,32 \$, taxes incluses, pour les travaux de conciergerie à la Maison du citoyen et Place de la culture et au Centre communautaire, pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-587
SOUSSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUSSIONS –
ACQUISITION D'UN CAMION NEUF 10 ROUES AVEC BENNE BASCULANTE
QUATRE SAISONS - ANNÉE 2010 OU 2011 - CONTRAT 2010-1150

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un camion neuf 10 roues avec benne basculante quatre saisons - année 2010 ou 2011, tel que dressé par la greffière en date du 31 août 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-588
SOUSSIONS – ACQUISITION D'UN CAMION NEUF 10 ROUES AVEC BENNE
BASCULANTE QUATRE SAISONS - ANNÉE 2010 OU 2011 - CONTRAT
2010-1150

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour l'acquisition d'un camion neuf 10 roues avec benne basculante quatre saisons - année 2010 ou 2011 , à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Globocam (Montréal) inc. 155, rue Reverchon Pointe-Claire (Québec) H9P 1K1	217 387,09 \$ Incluant benne, chasse neige et harnais

Garantie prolongée pour camion 10 roues :	2 907,66 \$
Garantie prolongée pour moteur :	3 837,75 \$
Garantie prolongée pour transmission et différentiels :	1 620,89 \$
Garantie prolongée pour benne basculante quatre saisons :	non disponible

Phil Larochelle Équipement inc. 250, 2 ^e Avenue Québec (Québec) G1L 3A7	221 819,69 \$ Incluant benne, chasse neige et harnais
--	--

Garantie prolongée pour camion 10 roues :	2 907,66 \$
Garantie prolongée pour moteur :	3 837,75 \$
Garantie prolongée pour transmission et différentiels :	1 620,88 \$
Garantie prolongée pour benne basculante quatre saisons :	564,37 \$

Camions Excellence Peterbilt inc. 4205, Desserte Est (Aut. 13) Laval (Québec) H7P 0A8	241 921,80 \$ Incluant benne seulement aucune garantie prolongée dépôt de garantie non conforme
---	--

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter l'offre de Globocam Montréal inc. au montant de 225 753,39 \$, incluant les taxes, les équipements et les garanties prolongées, pour l'acquisition d'un camion neuf 10 roues avec benne basculante quatre saisons chasse-neige et harnais - année 2010 ou 2011.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-589
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 10 NOVEMBRE 2010 –
AUTORISATION AU TRÉSORIER – LISTE ET FRAIS – MANDAT À LA
GREFFIÈRE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du dépôt par le trésorier de la liste des comptes à recevoir au 27 juillet 2010, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes.

D'autoriser le trésorier à dresser la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère, le 10 novembre 2010, pour taxes municipales non payées, en tout ou en partie, pour l'année 2009 ;

D'autoriser le trésorier à charger les frais suivants:

1^o 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le service du greffe;

2° tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;

3° ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent:

- les frais de préparation de description techniques;
- les frais de recherche de titres et de confirmation d'existence de personnes morales;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

D'autoriser le trésorier à exclure de cette vente à l'enchère les immeuble auxquels toutes les taxes dues pour l'année 2009 auront été payées avant le jour de l'enchère publique.

De nommer Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand pour agir à titre « d'officier responsable » de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et de l'autoriser à procéder en conséquence.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-590
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 10 NOVEMBRE 2010 -
ORDONNANCE A LA GREFFIÈRE DE PROCÉDER**

Conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et afin de donner suite à la résolution 2010-09-589.

IL EST ;
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'ordonner à Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand, de faire vendre à l'enchère publique, le 10 novembre 2010, à compter de 9 h 30, dans la salle du conseil située au 940, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par le trésorier selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie pour l'année 2009.

Telle procédure devant débuter à compter du 8 septembre 2010, date à partir de laquelle seront calculés les délais prescrits aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-591

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 10 NOVEMBRE 2010 -
AUTORISATION À LA GREFFIÈRE ET MANDAT AU PROCUREUR DE LA VILLE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser la greffière de la ville à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour taxes le 10 novembre 2010, tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente pour taxes sur cet immeuble ainsi que tout immeuble faisant ou devant faire l'objet d'une procédure d'expropriation et tout immeuble pour lequel le compte à recevoir est relié à un recours judiciaire en contestation de son principe et autorisant en pareil cas, la greffière à mandater le procureur de la ville pour tenter des poursuites en recouvrement de taxes, conformément aux dispositions de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes et que la greffière soit également autorisée à publier avant ou durant les périodes en recouvrement de taxes un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures;

D'autoriser la greffière à publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-592

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 10 NOVEMBRE 2010 - MANDAT
HUISSIER**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE mandater la firme Éric Latraverse, cabinet d'huissiers, pour agir comme officier chargé de la vente aux enchères le 10 novembre 2010, à compter de 9 h 30, dans la salle du conseil situé au 940 boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand, en la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes et le Code de procédure civile, des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2009, et ce, pour le compte de la greffière de la ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-593

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 10 NOVEMBRE 2010 -
AUTORISATION AU TRÉSORIER POUR ENCHÈRES**

Conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser monsieur André Drainville, directeur général adjoint et trésorier, ou son représentant, à offrir pour et au nom de la Ville de Boisbriand, le montant des arriérés dus à la ville et aux commissions scolaires, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées qui aura lieu le 10 novembre 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-594

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 10 NOVEMBRE 2010 - MANDAT AUX NOTAIRES

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser le bureau des notaires Turgeon, Sansoucy & Vallières à faire sur demande la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être saisis pour taxes non payées pour l'année 2009 et sujets à la vente aux enchères le 10 novembre 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-595

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 10 NOVEMBRE 2010 - INSCRIPTION RÔLE D'ÉVALUATION - ADJUDICATION À VILLE

Conformément à l'article 537 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser l'inscription des immeubles qui auront été adjugés à la Ville de Boisbriand immédiatement après la vente aux enchères pour taxes non payées du 10 novembre 2010, sur les rôles d'évaluation et de perception.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-596

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 10 NOVEMBRE 2010 - SIGNATURE PAR LA GREFFIÈRE DES ACTES RELATIFS À LA VENTE

Conformément aux articles 526 et autres de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, tous les actes relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées qui aura lieu le 10 novembre 2010;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, comme représentants de la Ville, à propos de la vente aux enchères pour taxes non payées du 10 novembre 2010, tout acte de vente final à la ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la ville ou d'un adjugé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-597
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BOISBRIAND - BUDGET ANNUEL 2010**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter le budget annuel pour l'année 2010 de l'Office municipal d'habitation de Boisbriand, daté du 29 juin 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-598
ADDENDA AU BAIL DE LOCATION - ATELIER DU PRO ET BOUTIQUE - 995,
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer un addenda au bail de location de l'atelier du pro et boutique intervenu avec 9212-8834 Québec inc. et signé le 30 octobre 2009 dont l'objet est de normaliser le taux de location pour tenir compte des charges assumées par le locataire et des différences de valeurs des espaces loués et ce, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-599
DEMANDE DE SIGNATURE D'UN ADDENDA AUX PROTOCOLES D'ENTENTE -
CHEMIN DE LA CÔTE-SUD - TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE SOCCER-
FOOTBALL AUX PARCS JEAN-JACQUES-ROUSSEAU ET RÉGIONAL**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier de la manière suivante l'article 6 c) de ses protocoles d'entente pour les programmes Fonds Chantiers Canada-Québec (sous-volet 1.3) et le Programme d'infrastructures de loisirs intervenus relatif au non-respect des dates butoirs dans le cadre des travaux, à savoir :

« Article 6 c) - réaliser les travaux selon l'échéancier prévu à l'annexe B et les avoir complétés au plus tard le 31 décembre 2010 (PIL) ou 31 mars 2011 (FCCQ). Néanmoins, advenant que le bénéficiaire se trouve en situation de défaut pour ce seul motif, il est convenu, dans la mesure où le projet est substantiellement complété au 31 décembre 2011(PIL) ou au 31 mars 2011 (FCCQ), que le ministère n'exigera pas le remboursement de l'aide financière déjà versée au bénéficiaire et les coûts réalisés avant cette date pourront être reconnus admissibles en vertu du présent protocole. Si le projet n'est pas substantiellement complété au 31 décembre 2010 (PIL) ou 31 mars 2011 (FCCQ), les coûts des travaux réalisés avant cette date pourront être reconnus admissibles dans la mesure où le bénéficiaire s'engage par résolution à en assurer l'achèvement dans les plus brefs délais, auquel cas le Ministre n'exigera pas le remboursement de l'aide financière déjà versée au bénéficiaire. Toute dépense encourue après cette date ne sera pas admissible aux fins de calcul de l'aide financière à verser. »

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer l'addenda aux protocoles d'entente visant à modifier l'article 6 c) intervenus avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre des travaux suivants :

- Installation de conduites d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur le chemin de la Côte-Sud, programme 800144;
- Transformation d'un terrain de soccer-football au parc Jean-Jacques-Rousseau, programme 809129;
- Transformation d'un terrain de soccer-football au parc Régional, programme 810407.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-600
RENOUVELLEMENT D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES - MAISON
ABRAHAM-DUBOIS - 331, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE renouveler, pour une période de deux (2) ans, l'imposition d'une réserve pour fins publiques enregistrée sur les lots 2 106 747 et 2 106 760 du cadastre du Québec, sous le numéro 15 625 426, laquelle vient à échéance le 29 septembre 2010.

D'autoriser Me Albert Prévost de l'étude Prévost Fortin D'Aoust à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en vigueur de la présente résolution.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-601
RÈGLEMENT HORS COUR - CONSTRUCTION D'UN MUR EN BANDE
RIVERAINE NON AUTORISÉE ET NON CONFORME - CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter la proposition de règlement hors cour chaque partie payant ses frais proposée par Me Daniel Goupil de l'étude Prévost Fortin D'Aoust, dans le dossier opposant la Ville de Boisbriand à Serge Blondin et Ginette Beaudet pour la construction d'un mur en bande riveraine non autorisée et non conforme.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-602
COLLOQUE DE FORMATION**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'inscription de messieurs les conseillers Patrick Thifault, Daniel Kaeser, Denis Hébert et Mario Lavallée à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme, devant avoir lieu à Acton Vale, le 23 octobre 2010.

D'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-603
CONTRIBUTION AU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DES
LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'affecter la totalité de toute somme versée à la Ville par le CIT Laurentides pour la promotion du transport au seul bénéfice et avantage des étudiants fréquentant les écoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et utilisant le service de transport en commun établi par le CIT Laurentides et contribuer pour une

somme 190 \$ (soit 19 \$ par mois) par étudiant pour l'achat des laissez-passer mensuels de ces étudiants, pour l'année scolaire 2010-2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-604
ADHÉSION - PÔLE UNIVERSITAIRE DES BASSES-LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adhérer à titre de membre institutionnel au Pôle universitaire des Basses-Laurentides et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2010-2011 au montant de 843,75 \$ (taxes incluses), imputable au code budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-605
ADHÉSION - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES MILLE-ÎLES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adhérer à titre de membre institutionnel à la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle au montant de 50 \$ (taxes incluses), imputable au code budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-606
DEMANDE DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accorder une contribution financière de 280 \$ (4 enfants à 70 \$ chacun) à la Société de l'autisme des Laurentides, au bon vouloir du conseil.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-607
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2010 montrant un total mensuel de 9 145 297 \$ et un cumulatif de 28 550 511 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-608
FAUCHAGE D'HERBES HAUTES - TERRAINS VACANTS OU CONSTRUITS

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste détaillée au rapport du 2 septembre 2010 de madame Mélanie Rivest, technicienne à la Section environnement et développement durable.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-609
DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - CENTRE COMMERCIAL - 39-59, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 108

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 août 2010, la demande de permis de rénovation des façades du centre commercial situé au 39-59, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 108, plus amplement détaillée à la perspective couleur, feuillet A-101 et plans d'architecture, feuillets A-102 et A-103, préparés par madame Mireille Asselin, architecte, du 14 juillet 2010. (R-10-CU-2079)

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-610
DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - 28, RUE DES PINS - ZONE R-1 202

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 août 2010, la demande de permis de rénovation d'un immeuble résidentiel situé au 28, rue des Pins, dans la zone R-1 202, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Lettre d'appui datée du 5 juillet 2010 ;
- 2 photos du projet projeté ;
- 3 photos du bâtiment existant ;

- Photos des résidences voisines ;
- Simulation 3D, préparée par Illustra.
(R-10-CU-2080)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-611
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES - FAUBOURG BOISBRIAND - JACK ASTOR'S - 3395, AVENUE
DES GRANDES TOURELLES - ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 2 juin 2010, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'enseignes pour Jack Astor's au 3395, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée à la simulation des élévations et description technique de l'affichage préparées par Lovett Signs & Néon, datées du 20 mai 2010. (R-10-CU-2039)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-612
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE - IMMO V.B. INC. - 4935 À 4995, RUE
AMBROISE-LAFORTUNE - ZONE I-1 460-2**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément aux Règlement RV1240 et RV-1358 (PIIA) et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 août 2010, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne communautaire pour Immo V.B. inc. aux 4935 à 4995, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-1 460-2, plus amplement détaillée à la simulation visuelle et plan préparés par Création Maryse Croteau inc., datés du 23 juin 2010, révisés le 21 juillet 2010. (R-10-CU-2087)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-613
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES - RESTAURANT CHÂTEAU D'OR - 21, CHEMIN DE LA GRANDE-
CÔTE - ZONE C-2 108**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément aux Règlements RV-1240 et RV-1358 (PIIA) et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 août 2010, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'enseignes Restaurant Château d'Or, au 21, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 108, plus amplement détaillée au plan, simulation couleur et détails de l'enseigne et auvents, préparés par Auvents & Abris GMS en date du 12 avril 2010, version révisée le 19 juillet 2010 en 6 feuillets. (R-10-CU-2086)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-614
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES - NETTOYEURS DAOUST/FORGET - 980, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE - ZONE C-2 259**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément au Règlement RV-1358 (PIIA) et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 août 2010, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'enseignes au mur et sur poteau communautaire pour Nettoyeurs Daoust/Forget, au 980, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 259, plus amplement détaillée à la simulation et détails, préparés par la firme Arts & Lettres inc., datés du 13 juillet 2010, conditionnellement à ce que l'éclairage utilisé soit celui situé sous la marquise et non les 4 cols de cygne. (R-10-CU-2084)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-615
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE - IMPORTS DRAGON - 2515, AVENUE DE LA RENAISSANCE -
ZONE I-1 501**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément au Règlement RV-1358 (PIIA) et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 août 2010, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne au mur pour Imports Dragon, au 2515, avenue de la Renaissance, dans la zone I-1 501, plus amplement détaillée à la simulation et détails préparés par la firme Enseignes Barbo, datés du 18 juin 2010 et révisés le 8 juillet 2010. (R-10-CU-2083)

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-09-616

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE - MONUMENTS BIGRAS - 349, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE -
ZONE C-2 235**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément au Règlement RV-1358 (PIIA) et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 août 2010, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne au mur pour Monuments Bigras, au 349 chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 235, plus amplement détaillée à la simulation et détails, préparés par Les Enseignes Access signs inc., datés du 4 juin 2010, conditionnellement à ce que l'enseigne soit installée de la même hauteur que les enseignes voisines. (R-10-CU-2082)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-617
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE - COLLÈGE BOISBRIAND - 4747, RUE AMBROISE-LAFORTUNE -
ZONE I-1 461**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément aux Règlements RV-1240 et RV-1358 (PIIA) et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 août 2010, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne au mur pour Collège Boisbriand au 4747, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-1 461, plus amplement détaillée à la simulation et détails, préparés par Les Enseignes Barbo, du 18 mai 2010, version révisée du 10 juin 2010. (R-10-CU-2081)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-618
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-804**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accepter le rapport d'engagements temporaires pour le mois de août 2010, tel que dressé par le directeur général en vertu du Règlement RV-804.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-619
ENGAGEMENT - PERSONNEL TEMPORAIRE ET/OU TEMPORAIRE TEMPS
PARTIEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel temporaire et/ou temporaire temps partiel syndiqué suivant :

Rita Bydal	Préposée à l'aréna au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 15 janvier 2011.
------------	---

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-620
ENGAGEMENT - PERSONNEL SAISONNIER SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement du personnel saisonnier syndiqué suivant :

Julien Forges-Lecavalier	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 22 janvier 2011;
--------------------------	---

Sengphet Soysangwane	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 27 novembre 2010;
----------------------	--

Marc-André Bouchard Vincent Déry Karl-Éric Gauthier	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 11 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 19 février 2011;
---	--

Marc-André Bédard Martin Casaubon	Préposés au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 29 janvier 2011;
--------------------------------------	---

Anne-Catherine Côté	Préposé au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 5 février 2011;
---------------------	---

Karl-Éric Gauthier	Préposé au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 29 janvier 2011;
--------------------	--

Alain Hamel	Préposé au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 12
-------------	--

février 2011;

Olivier Dionne	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 5 février 2011;
Jean-Pierre Duperche	Préposé site et locaux au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 22 janvier 2011;
David Patry	Préposé site et locaux au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 30 juillet 2011;
Katy McLaughlin	Préposée sites et locaux au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 8 janvier 2011;
Audrey Roy	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 16 juillet 2011;
Niko Yamada	Saisonnier manuel au Service d'urbanisme à compter du 13 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 27 novembre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-621
ENGAGEMENT - PERSONNEL SAISONNIER NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement du personnel saisonnier non syndiqué suivant :

Philippe Rose	Responsable au Service des loisirs à compter du 8 septembre 2010 et ne devant pas dépasser le 23 juillet 2011.
---------------	--

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-09-622
NOMINATION - POSTE DE COORDONNATEUR EN LOISIR - SECTEUR LOGISTIQUE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE nommer monsieur Vincent Bélanger au poste de coordonnateur en loisir - secteur logistique à compter du 13 septembre 2010.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Félicitations au boisbriannais Philippe Bouchard, du club de golf Deux-Montagnes qui représentera le Québec à Markham, Ontario au National Amateur Séries, au Club de golf Angus Glen, les 18 et 19 septembre prochains. Monsieur Bouchard est classé deuxième sur le circuit Golf Québec;
- Félicitations à Samuel Leblanc, Samuel Piette et Jean-Emmanuel Ahroum, trois jeunes joueurs du FC Boisbriand U16, soccer AAA qui partiront pour le très réputé Centre de formation du FC Metz en France;
- Projet de construction d'écoles dans le Faubourg Boisbriand - Explique sa position à l'effet que le secteur industriel n'est pas compatible avec le milieu scolaire;

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Tournoi des Bons copains - Remerciements aux bénévoles;
- Informe de la tenue du tournoi du président de l'Association des bons copains et invite les citoyens à y assister.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Déploire le fait que les conseillers n'ont jamais été mis au courant d'un projet d'entente de règlement hors cour dans le dossier de la communauté juive pour la collection des taxes et compensations sur l'eau potable;
- Dossier de l'école Vision - Souhaite rectifier ce qui a été mentionné dans les médias sur le fait que l'école Vision ne paierait pas de taxes.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Attire l'attention des citoyens sur une intervention récente du député provincial de Groulx, monsieur René Gauvreau, dénonçant les coupures exercées par le gouvernement au Programme des soins à domicile (DIMOS) et le sous-financement des services de santé et services sociaux pour la région des Laurentides. Invite les citoyens à signer la pétition sur le site de l'Assemblée Nationale du Québec.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Souligne le succès du tournoi de golf du Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand tenu le 25 août 2010;
- Tournoi de soccer - Remerciements aux bénévoles;

- Travaux de construction du terrain de soccer synthétique au parc Jean-Jacques-Rousseau - Apporte des commentaires sur la coupe des arbres;
- Dossier AccelLab.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Invite les citoyens à visiter les expositions tenues à la Maison du citoyen et Place de la culture ainsi qu'à la bibliothèque au cours de l'année;
- Symposium des artistes de Boisbriand;
- Souligne une personne qui se démarque au niveau de la culture, soit Sébastien Gauthier qui est un des fondateurs du Petit théâtre du Nord et soutient son projet depuis plusieurs années. Notons que cette institution élira domicile au Centre de production création et diffusion de Boisbriand.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Défi Boisbriand (tournoi de soccer) - Record d'inscriptions;
- Ouverture du Junior de hockey AA la semaine prochaine;
- Jeux du Québec - Félicitations aux athlètes Marilou Cypihot Tremblay pour sa performance en BMX (2 médailles d'or - Course contre la montre et vitesse) et à Dominique Grondin Allard pour sa performance en ski nautique (4 médailles d'or - slalom, saut, figure, combiné);
- S'adressant aux membre de l'opposition - Comment se fait-il que les membres de l'opposition soient au courant du projet d'implantation de l'école Vision quand le conseil municipal n'en n'a pas entendu parler?

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Invite les citoyens à consulter l'Info Boisbriand où y sont inscrits toutes les activités et offres d'emploi;
- Revient sur le projet d'implantation de l'école Vision dans le Faubourg Boisbriand;
- Apporte des commentaires sur la coupe d'arbres au parc Jean-Jacques-Rousseau pour la construction du terrain de soccer synthétique;
- Plusieurs beaux projets à venir apporteront du positif.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Félicitations aux organisateurs du tournoi de soccer de la fin de semaine dernière;
- Dossier de la rue Doris-Lussier - Demande au conseil de voir ce qui peut être fait pour solutionner ce dossier qui stagne;
- Travaux de réfection du chemin de la Côte-Sud - Expérience techniquement difficile - Remercie les citoyens de leur patience - Promet que dans quelques semaines, nouveau boulevard;
- École Vision - Fera tout ce qui est possible pour que ce projet se réalise.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC (suite)

- Réplique des interventions des conseillers Lavallée, Sauriol, McKinley et Levert sur le dossier de l'école Vision.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Monique Boulais

- Article 7 b)

Monsieur Denis Marotte

- Article 7 b)
- Article 8
- Article 21
- Article 25

Monsieur Alain Bordeleau

- Article 21
- Article 30

Monsieur Richard Dumais

- Article 7 b)

Monsieur Normand Desjardins

- Article 13 ;

Monsieur Robert Noël

- Article 21

RÉSOLUTION 2010-09-623 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance à 22 h 04.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière